



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

**DECLARATION FSU
CTSD 1 JUILLET 2021**

Le 26 mai, le Ministre de l'Education Nationale présentait le bilan du Grenelle sur Youtube. Le lendemain, la feuille de route académique tombait confirmant les orientations de ce Grenelle de l'Education : un patchwork de mesures qui cachent mal la volonté de redéfinir nos métiers.

Sur la revalorisation, JM Blanquer a beau proclamer un effort "historique", on reste dans des volumes plus que modestes pour le million d'agents du ministère.

Dans ce Grenelle justement, le Ministre dit vouloir développer et renforcer les collectifs de travail et décide alors de créer une mise en concurrence des écoles et des collèges REP+ au sein d'une même académie.

Quel esprit d'équipe ? Il décide, malgré le rejet unanime de tous, d'instaurer une part modulable de la prime REP+ qui récompense les bons et punit les mauvais. Il veut faire croire que ce mécanisme d'attribution est transparent et équitable, alors que la recherche d'explications générera des tensions et sèmera la zizanie au détriment des élèves.

La FSU demande au ministre d'abandonner cette part variable au profit d'une augmentation de la part fixe, identique pour tous et au profit de toutes les catégories de personnels qui exercent dans ces écoles et collèges.

Il est indispensable d'évoquer les dysfonctionnements honteux qui ont entaché les sessions d'examens. Un an de difficultés liées à la crise COVID a montré que, pourtant régulièrement alerté, le ministère n'a jamais fait preuve de l'anticipation nécessaire. Entre injonctions contradictoires et précipitation, les équipes pédagogiques ont fait le maximum pour préparer leurs élèves. Convocations envoyées au dernier moment, parfois le jour-même de l'épreuve, jurys convoqués comme « spécialistes » d'un enseignement qui n'est pas le leur, scan des copies désastreux en Lettres ... Les épreuves du baccalauréat 2021, celles de la première année de la réforme, se sont déroulées dans un désordre sans pareil. Tant bien que mal, les épreuves ont finalement été passées. Mais à quel prix ?

Alors que les délibérations vont se tenir, le Ministre propose des ajustements sans même avoir pris soin d'évaluer sereinement la structure actuelle de la réforme en cours. Les épreuves communes de contrôle continu seraient supprimées tandis que la part d'un contrôle continu total serait renforcée dans le calcul de la note finale, passant de 10 à 40%. Que ces épreuves disparaissent ne nous attriste guère, car la première et unique session, passée au cœur de l'hiver 2020, a montré que nous avons raison de dénoncer les prévisibles lourdeurs d'organisation ! Mais qu'on leur substitue un contrôle continu total nous alarme et nous scandalise : l'évaluation permanente, si insupportable avec les EC, s'en trouvera renforcée et élevée au rang de dogme.

Comme on l'a vu dans l'enseignement professionnel, le contrôle continu dénature considérablement le travail des enseignants : course permanente à l'évaluation au mépris du temps nécessaire aux apprentissages, pressions des élèves et de leurs familles, pression de la hiérarchie pour se conformer à des objectifs d'évaluation souvent déconnectés des réalités.

Jean-Michel Blanquer s'est souvent autoproclamé plus grand défenseur des épreuves terminales. Il restera en réalité comme le ministre qui a enterré la promesse républicaine de baccalauréats nationaux et terminaux, préférant instrumentaliser la crise sanitaire pour imposer à marche forcée de baccalauréats de plus en plus locaux.

Nous demandons de nouveau la remise à plat des réformes inégalitaires à tous les niveaux du système, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Ce qui suppose pour les bacs et les lycées, des épreuves nationales et terminales. Nous exigeons une autre politique éducative.

La transformation de notre institution a aussi des conséquences néfastes sur les relations sociales. Au niveau local, à différentes occasions vous avez, Monsieur le DASEN, évoqué une confiance mutuelle, base d'un dialogue social de qualité. Effectivement cette confiance est la base. En tant qu'autorité décisionnaire, vous avez la responsabilité de construire et de garantir les conditions de cette confiance. Malheureusement, nous constatons que ces conditions sont loin d'être réunies.

Ainsi, garantisseriez-vous la confiance mutuelle en nommant un personnel sur un poste entier de chargé de projet de cité éducative, poste qui n'a été soumis à l'avis d'aucune instance ?

Ou encore, avez-vous écouté nos alertes quant à la tension des personnels des services en charge du mouvement des enseignants ? Avez-vous entendu nos propositions d'aide ?

Et, tout au long de l'année avez-vous étendu votre devoir de protection à tous les personnels, au-delà du cercle de la hiérarchie intermédiaire ?

Quelques exemples :

- Vous avez validé le projet de transfert d'une ULIS alors que, au-delà d'un contestable schéma départemental, les indicateurs commandaient d'attendre et de prendre le temps d'une étude plus précise.
- Vous avez validé la suppression d'un poste de classe dédoublée à l'école Dautreix sur une prévision d'effectifs qui ailleurs justifie le maintien du poste.
- Vous avez validé l'idée d'une désobéissance hiérarchique basée sur une consigne peu légitime d'un IEN.
- Vous avez validé le maintien des formations dans une période de forte tension de remplacement, quand des dizaines de classes étaient dépourvues et ce pendant des semaines entières, en contradiction avec un engagement d'un précédent DASEN de ne pas programmer de formation durant les périodes épidémiques.
- Vous avez validé la remise en cause par un IEN du droit à la réunion d'information syndicale sur le temps de service en contradiction avec les textes.

Votre action ne réside-t-elle que dans une gestion lointaine en déléguant à d'autres les situations difficiles : quand avez-vous rencontré les enseignants d'eps de Bouilly ?
Quand avez-vous rencontré les enseignants d'Ervy ?

Comment pensez-vous construire une confiance mutuelle ?